

## DOSSIER DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix a décidé de mettre en place un dispositif d'aide exceptionnel à destination des entreprises du territoire les plus impactées par la crise sanitaire (Délibération n° 2020-105 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2020).

Ce dernier concerne les établissements ayant subi ou subissant une fermeture administrative (Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020).

Il s'agit d'une subvention d'un montant forfaitaire maximum de 700€ proposée aux dirigeants pour soulager leur trésorerie, et les aider à continuer à payer leur loyer.

Cette aide financière couvrira le loyer mensuel hors charges dû par l'entreprise pendant la période de fermeture administrative dans la limite **de 1 mois**.

Cette aide pourra être sollicitée **jusqu'au 31 janvier 2021**. La demande doit être déposée auprès de la commune d'implantation qui vérifiera la complétude et la transmettra à la CCDH pour contrôle et mandatement. Chaque demande fera l'objet d'une période d'instruction de la part des services, dans des délais aussi courts que possible.

### **Pour bénéficiaire de cette aide, il faut :**

- Avoir son siège social sur le territoire de la CCDH depuis plus de 3 mois antérieurement au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020,
- Être à jour de ses cotisations et contributions sociales,
- Être à jour de ses obligations administratives et réglementaires vis-à-vis de la commune d'implantation,
- Entreprises locataires\*, jusqu'à 5 salariés ETP, justifiant au moins de 3 mois d'existence au 29 octobre 2020 et ayant un chiffre d'affaires inférieur au montant du loyer sur la période de référence ;

*\*Les entreprises doivent s'acquitter d'un loyer auprès d'un bailleur qui n'est pas une collectivité territoriale et qui n'appliquerait pas d'exonération.*

### **INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE**

RAISON SOCIALE :

N° DE SIRET :

ADRESSE POSTALE COMPLETE :

ACTIVITE EXERCEE :

DATE DE CREATION ENTREPRISE :

NOMBRE DE SALARIES (Equivalent temps plein) :

### **INFORMATIONS RELATIVES AU DIRIGEANT**

NOM PRENOM :

TELEPHONE fixe et/ou mobile :

COURRIEL :

**J'autorise l'administration (commune d'implantation – CCDH) à utiliser ces données dans le cadre strict des études et actions d'aide aux acteurs économiques**

**Date et signature du Dirigeant**

### **PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER DEPOSE OU ENVOYE EN MAIRIE**

- **Localisation, date de création** : extrait K ou Kbis ou extrait DI délivré mois de 3 mois avant la date de la demande
- **Effectifs et obligations sociales** : attestation de vigilance (délivrée par l'URSSAF) de moins de 6 mois
- **Suspension d'activité : attestation sur l'honneur** signée par le dirigeant de l'entreprise indiquant la date de fermeture administrative de l'établissement conformément au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 et le montant du Chiffre d'affaires réalisé sur la période de référence
- **Bailleur et montant du loyer** : avis d'échéance de loyer ou quittance et factures de loyer dans la période de référence, qui font l'objet de la demande précisant l'identité du bailleur et du locataire, l'adresse du bien loué, la date d'échéance ou quittance et le montant du loyer et des charges ; 2 mensualités sur présentation de son échéancier et attestation du paiement par sa banque.
- **Relevé d'identité bancaire** : au nom de l'établissement afin de pouvoir procéder au versement de l'aide financière si celle-ci est approuvée sur la base des documents et justificatifs fournis.

### **CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

**DATE DE RECEPTION DU DOSSIER EN MAIRIE :**

**NOM DU CONTACT MAIRIE :**

**DATE DE TRANSMISSION DU DOSSIER COMPLET A LA CCDH :**

**DATE DE RECEPTION DU DOSSIER CCDH :**